



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026 M57 : COMMUNE DE BAULAY

Sommaire :

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

III. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Annexe : extrait du CGCT

I. ELEMENTS DE CONTEXTE

Principaux ratios

Source INSEE : Population totale au 1^{er} janvier 2026 : 323

2025 (324) - 2024 (320)

Population Municipale : 322

Population Comptée à part : 1

Données Socio-démographiques	2023	Commune 2024	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Population Légale	318	320			
Nbre foyers fiscaux	187	190			
Part des foyers non imposables	67.4 %	69.5 %	56.9 %	52.4 %	56.5 %
Revenu fiscal moyen par foyer	21 255	21 831	27 456	30 436	28 876

Données économiques	2023	Commune 2024	Moyenne Départementale	Moyenne Régionale	Moyenne Nationale
Nbre de logements imposés TH	180	179			
Dont résidence secondaire	10.6 %	11.2 %	8.6 %	13.7 %	17.8 %
% de locaux d'habitation ordinaires	98.5 %	98.5 %	88.6 %	86.7 %	85.8 %
Taxe Foncière					
% locaux d'habitation à caractère social	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %	0.3 %
% locaux à usage professionnel et commercial	1.2 %	1.2 %	6.2 %	7.8 %	7.1 %
Nbre d'établissements imposés à la cotisation foncière des entreprises	3	4	12	16	17
<u>Au profit du GFP</u>					

A noter :

En raison des élections municipales, le présent budget est voté en l'absence des notifications des dotations et des bases d'imposition, le montant des recettes indiqué est estimé, il sera donc régularisé par décision modificative ultérieurement dès vote des taux d'imposition. Les projets de travaux nécessitant le recours à l'emprunt devront également faire l'objet d'une décision modificative.

II. LES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT

➡ Le budget d'une collectivité territoriale doit être voté à l'équilibre pour chaque section.

PRÉVISIONNEL BUDGET 2026			
DEPENSES CUMULÉES	459 692.13 €	RECETTES CUMULÉES	459 692.13 €
FONCTIONNEMENT	384 930.98 €	FONCTIONNEMENT	384 930.98 €
INVESTISSEMENT	74 761.15 €	INVESTISSEMENT	74 761.15 €
Pour mémoire : PRÉVISIONNEL BUDGET 2025			
DEPENSES CUMULÉES	473 796.26 €	RECETTES CUMULÉES	473 796.26 €
FONCTIONNEMENT	358 977.89 €	FONCTIONNEMENT	358 977.89 €
INVESTISSEMENT	114 818.37 €	INVESTISSEMENT	114 818.37 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT : équilibrée en dépenses et en recettes

DEPENSES	PRÉVISIONS 2026	Réalisé 2025	RECETTES	PRÉVISIONS 2026	Réalisé 2025
Dépenses courantes	202 016.08 €	103 313.45 €	Excédent brut reporté	157 012.98 €	125 524.89 €
Dépenses de personnel	58 500 €	49 958.53 €	Recettes des services	45 225 €	86 446.92 €
Autres dépenses de gestion courante	45 584 €	33 655.86	Fiscalité Impôts taxes	85 775 €	86 558.20 €
Dépenses financières Intérêts Emprunts	1 855 €	2 514.58	Dotations et participations	70 758 €	71 027.27 €
Dotations provisions semi budgétaires	5 100 €	17 185.10	Autres recettes de gestion courante	25 803 €	31 603.22 €
Alloc Comp.	38 274 €	38 274 €	Recettes exceptionnelles	50 €	0
Charges exceptionnelles	3 755 €	175 €	Recettes financières	0	0
Total dépenses réelles	355 084.08 €	243 076.52 €	Autres recettes	0 €	2 204.96 €
Opération d'ordre	2441 €		Total recettes réelles	384 623.98 €	277 840.57 €
Virement à la section d'investissement	31 539.90 €	48 707.32	Produits (écritures d'ordre entre sections	307	
Total général	384 930.98 €		Total général	384 930.98 €	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2026 :

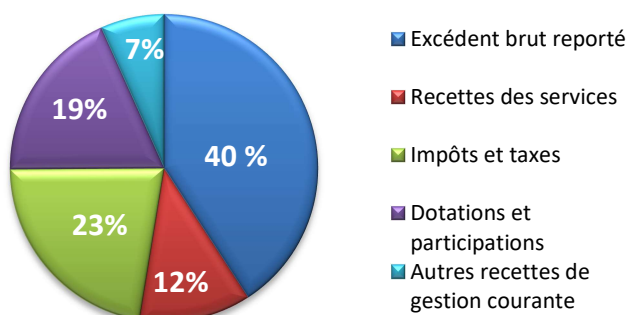
Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux recettes des impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (affouage, loyers, location de salle..), à la vente de Bois.. Elles sont généralement inscrites à la baisse pour éviter toute surestimation.

A noter : En raison des élections municipales, le présent budget est voté en l'absence des notifications des dotations et des bases d'imposition, le montant des recettes indiqué est estimé, il sera donc régularisé par décision modificative ultérieurement dès vote des taux d'imposition.

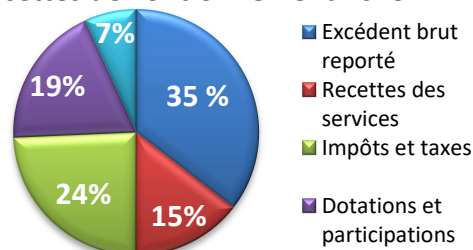
L'excédent reporté varie chaque année en fonction du résultat d'exercice précédent, pour 2026 il intègre le résultat du budget annexe de l'assainissement dissous au 31 décembre 2025 : 26 413.19 € au résultat du budget principal 2025 : 130 599.79 soit au total 157 012.98 €.

Les produits d'écriture correspondent à l'amortissement des subventions de l'ancien budget assainissement

Recettes de Fontionnement 2026



Recettes de Fontionnement 2025



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026 :

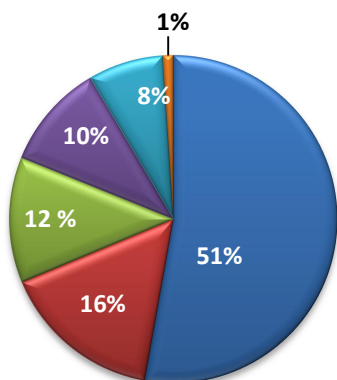
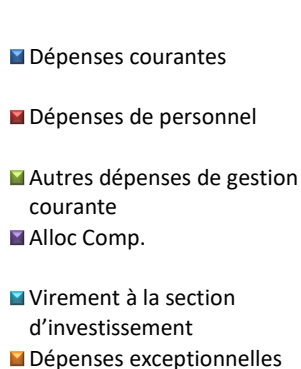
Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal (1 secrétaire, 1 agent d'entretien), les indemnités versées aux élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

A l'inverse des recettes, les prévisions se font au plus juste ou à la hausse pour éviter le manque de crédits budgétaires.

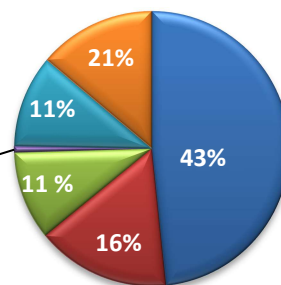
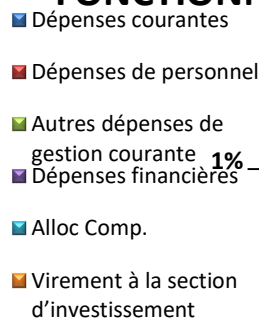
A noter :

- Les prévisions 2026 sont faites au plus haut pour les indemnités d'élus en attendant les décisions du nouveau conseil en la matière.
- Dans cette phase de transition, les projets de travaux nécessitant le recours à l'emprunt (réhabilitation de la salle des fêtes) n'ont pas été inscrits, ils devront faire l'objet d'une modification budgétaire après les élections. Les crédits liés à l'autofinancement des frais de TVA de ces travaux sont intégrés en section de fonctionnement d'où l'augmentation de la section par rapport à 2025.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2026



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2025



- diminution du virement vers la section d'investissement pour financer la réalisation des travaux d'investissement 27 405.90 € contre 48 707.32 € en 2025,
- augmentation des dépenses de personnel du fait de l'augmentation des cotisations de CNRACL, de la montée en grade de la secrétaire générale de mairie, de l'instauration de la prévoyance complémentaire santé obligatoire au 1^{er} janvier 2026. Le poste d'employé de commune est chiffré au maximum, procédure de recrutement en cours.
- Ce budget comporte également une prévision de dépense liée à l'annulation de loyers ou autres factures non récupérables (Admission en non-valeur- créances douteuses) en tout 8 755 € prévu (17 185 € de provisionné en 2025).
- La gestion en directe des travaux de débardage pour mise en vente des lots de bois est maintenue en 2026, 10 000 € prévus qui permettront de réduire les coûts facturés actuellement par les entreprises achetant les lots de bois, répercuté sur les recettes des ventes de bois à venir.
- 1500 € sont prévus pour les subventions versées aux associations et familles.
- Les opérations d'ordre correspondent à l'amortissement des travaux de l'ancien budget assainissement

PRINCIPAUX PROJET D'ENTRETIEN 2026	PRÉVU
Travaux réfection plafond 2ème classe ancienne école	2 000 €
Travaux Forestiers	10 000 €
Remplacement des chéneaux Préau ancienne école	2 000 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2026 : équilibrée en dépenses et en recettes

DEPENSES	MONTANT	Réalisé 2025	RECETTES	MONTANT	Réalisé 2025
Déficit d'investissement reporté N-1	28 799.93 €	39 651.57 €	Excédent d'Invest. reporté N-1	2 442.40 €	0 €
Capital d'emprunts	16 765 €	17 818.88 €	FCTVA	10 782.70 €	14 392.68 €
Immobilisations Chap. 20 Etudes Recherches	0 €	3 564 €	Excédent de fonctionnement capitalisé (1068)	29 689.15€	44 718.37 €
			Virement de la section de fonctionnement	27 405.90 €	48 707.32 €
Immobilisations Chap. 21 Travaux Aménagements Matériel RAR inclus	26 889.22€	32 169.02 €	Emprunt dépôts et Cautions	2000 €	400 €
Immobilisations Chap.23	0 €	0 €	Taxe aménagement	0 €	135.80€
Cautions	2 000 €	243.31 €	Subventions	0 €	5 000 €
Opérations d'Ordre	307 €	€	Opérations d'Ordre	2 441 €	€
Total général	74 761.15 €	53 795.21 €	Total général	74 761.15€	64 646.85 €

A noter : Le déficit ou l'excédent reporté varie chaque année en fonction du résultat d'exercice précédent, pour 2026 le résultat du budget annexe de l'assainissement dissous au 31 décembre 2025 est intégré, c'est pourquoi les deux sections dépense et recette sont alimentées : 28 799.93 € de déficit du budget principal 2025 et 2 442.40 € d'excédent du budget assainissement 2025, sont repris également les opérations d'ordre liées aux travaux et subvention d'assainissement.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2026 :

Les dépenses d'investissement consistent en des programmes de travaux, d'achat de matériel sur le long terme, nécessaires au bon fonctionnement et à l'amélioration des services rendus à la collectivité.

Les prévisions de crédits pour la section investissement 2025 diminuent, de pair avec la diminution du déficit reporté.

Les bons résultats de l'exercice précédent permettent à la commune de poursuivre sa campagne de travaux, cependant, le présent budget est voté avant les élections Municipales, aussi il n'intègre pas le principal projet de travaux de réhabilitation de la salle des fêtes. Celui-ci nécessitera le recours à l'emprunt et devra faire l'objet d'une décision modificative, la décision reviendra à la prochaine équipe municipale nouvellement élue.

Principaux projets d'investissements comprises dans le budget:

RESTES A REALISER EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE 2025		
Panneau d'information aire de jeux	889.90 €	
PROJET INVESTISSEMENTS 2026	MONTANT	DETAIL
BOIS ET FORETS	9 000.00 €	travaux sylvicoles 2026
AMENAGEMENT DE VOIRIE	15 000.00 €	Rénovation éclairage public - LED
MATERIEL / DIVERS	2 000.00 €	Défibrillateur- Illuminations
TOTAL PROJETS TRAVAUX INVEST. 2026	26 000.00 €	
TOTAL RAR ET PROJETS TRAVAUX 2026	26 889.90 €	

RECETTES D'INVESTISSEMENT 2026 :

En l'absence de recours à l'emprunt, les recettes d'investissement sont principalement alimentées par l'excédent de la section de fonctionnement (*virement entre sections et excédent capitalisé*), les recettes de FCTVA (*récupération de la TVA sur les dépenses d'investissement N-2*), les recettes de la taxe d'aménagement (*perçues lors de travaux d'aménagement ou de construction réalisés par les habitants et soumis à cette taxe*) et les subventions perçues par le département, la préfecture, ou autres associations.

Les recettes prévues sont relativement stables par rapport à 2025 :

RECETTES D'INVESTISSEMENT	Prévu 2026	Réalisé 2025	Réalisé 2024
	74 761.15 €	64 646.85 €	115 915.35 €
EMPRUNT - Caution	2 000 €	400 €	460 €
Excédent d'Invest. reporté N-1	2 442.40 €	0 €	0 €
FCTVA	10 782.70 €	14 392.68 €	2 673 €
Taxe Aménagement	-	135.80 €	527 €
Excédent de fonctionnement capitalisé 1068	29 689.15 €	44 718.37 €	97 214.13 €
Virement section de fonction.	27 405.90 €	48 707.32 €	93 441 €
Subventions	0 €	5 000 €	14 955 €

VI. NIVEAU D'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE

La dette correspond aux emprunts contractés par la commune, au nombre de 4.

Un emprunt prend fin en 2026.

Elle représente au 1^{er} janvier 2026 : 101 393.05 € soit 314 € par habitant

Ratio département 2024 : 536 € / Habitant Région : 528€ / Habitant National : 500 € / Habitant

La commune est également cautionnaire de l'emprunt contracté en 2022 par l'Association de Remembrement de Baulay pour un montant de 22 500 € sur 5 ans.

Année	ORGANISME	Intitulé	Montant emprunt	Dette en capital au 01/01/2026	annuité pour l'exercice		Année de fin
					Capital	Intérêts	
2022	CRCA	TRAVAUX CIMETIERE	60 000	51 308.68	2 751.18	673.74	2042
1998	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	TRAVAUX LOGTS COMMUNAUX	51 832.67	8 752.78	1 757.48	222.34	2030
2010	CRCA	AMENAGEMENT SECURITE RD 20	120 000.00	36 378.49	7 300.73	851.47	2030
2011	CRCA	REFECTION BORDURES TROTTOIRS	75 000.00	4 953.10	4 953.10	103.22	2026
TOTAL			255 000	101 393.05	16 762.49	1 850.77	
					18 613.26		

IV. NIVEAU DES TAUX D'IMPOSITION

Pour rappel : En raison des élections municipales, le présent budget est voté en l'absence des notifications des dotations et des bases d'imposition, le montant des recettes indiqué est estimé, il sera donc régularisé par décision modificative ultérieurement dès vote des taux d'imposition.

Depuis la suppression progressive de la taxe d'habitation en 2021, c'est la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) qui est devenue le nouveau taux de référence pour la commune.

Depuis 2023, le taux de la taxe d'habitation est de nouveau voté par les collectivités mais ne concerne que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale, le taux est celui figé depuis 2019.

Pour mémoire taux de 2025 :

- Foncier bâti : 38.74 %
- Foncier non bâti : 29.52 %
- Habitation : 7.10 %

Total des produits attendus et perçus	Prévision 2026	Perçu 2025	Perçu 2024
TFB- TFNB- TH	70 500	70 449	68 816
dont compensation ou TH		3 202	2 485
Allocations compensatrices			1 257
FNGIR	6 775	6 775	6 775
Total fiscalité directe locale	77 275	77 224	76 848

Ces montants sont revalorisés chaque année, ils varient en fonction des bases d'imposition notifiées par la Direction Générale des Finances Publiques sur lesquelles s'appliquent les taux votés par la commune. Soit par exemple une augmentation de 0.74 % des recettes en 2025 sans que la commune n'ait eu à augmenter les taux d'imposition.

Fait à Baulay, le 10 mars 2026

Le Maire,
Frédéric GERARD



Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Annexes

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1 :

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.